

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

**Décision n° 30145 du 23 mai 2022
portant inscription sur la liste des candidats admis au concours prévu à l'article 6-4 du décret n°
2008-946 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie
(OG TITRES) – session 2022.**

NOR : INTJ2214682S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4111-1 à L.4144-1 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2 ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu le décret n° 2019-14 du 08 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles ;

Vu l'arrêté du 20 août 2021 autorisant l'ouverture des concours pour le recrutement d'officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 29 septembre 2021 relatif aux concours de recrutement d'officiers de gendarmerie ;

Vu le procès-verbal de délibération du jury en date du 19 mai 2022.

Décide :

Article 1^{er}

À l'issue des épreuves orales et sportives du concours sur titres d'admission dans le corps des officiers de gendarmerie (OG TITRES) - session 2022, les vingt (20) candidats et candidates dont le nom suit, sont déclarés admis (classement par ordre de mérite) :

Monsieur	Ghazali	Allan	N° de candidature :	1198600
Monsieur	Dubois	Alexis	N° de candidature :	1198617
Monsieur	Wolff	Pierre	N° de candidature :	1198109
Monsieur	Arnaud	Louis	N° de candidature :	1197486
Monsieur	Bertrand	Tanguy	N° de candidature :	1198341
Monsieur	Morand	Guillaume	N° de candidature :	1198618
Monsieur	Dubuc	Thomas	N° de candidature :	1198514
Monsieur	Robert	Florian	N° de candidature :	1196395
Monsieur	Leroy	Léo	N° de candidature :	1197461
Madame	Eugene	Louise	N° de candidature :	1198585

Monsieur	Phung	Tommy	N° de candidature :	1191874
Monsieur	Rutnowski	Nathan	N° de candidature :	1198059
Monsieur	Gouirand	Niels	N° de candidature :	1197035
Monsieur	Nachouki	Julien	N° de candidature :	1198492
Madame	Dabos	Marie	N° de candidature :	1198574
Monsieur	Coutansais-pervinquière	Benoît	N° de candidature :	1198014
Monsieur	Zidouh	Nizar	N° de candidature :	1198792
Monsieur	Riviere	Maxime	N° de candidature :	1191893
Madame	Rocamora	Delphine	N° de candidature :	1197642
Monsieur	Bianconi	Léo	N° de candidature :	1197503

Article 2

Les candidats et candidates dont le nom suit, classés par ordre de mérite, sont inscrits sur la liste complémentaire :

Madame	Marle	Océane	N° de candidature :	1198592
Monsieur	Thibault de la carte de la ferté-sénéctère	Henry	N° de candidature :	1198750
Madame	Giraud	Jeannette	N° de candidature :	1201786
Monsieur	Choquard	Thomas	N° de candidature :	1198607
Monsieur	Martin	Dylan	N° de candidature :	1197423
Monsieur	Pallini	Sirio	N° de candidature :	1196967
Monsieur	Le gallo	François	N° de candidature :	1194898
Monsieur	Meslin	Bruno	N° de candidature :	1192132

Article 3

Conformément au décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008, seuls les candidats et candidates qui seront titulaires à la date d'incorporation à l'EOGN d'un titre d'ingénieur ou d'un titre conférant le grade de master seront admis à la formation initiale dispensée par l'École des officiers de la gendarmerie nationale en cas de réussite au concours.

Article 4

Il ne pourra plus être fait appel aux candidats de la liste complémentaire au-delà de deux mois après la date d'incorporation à l'EOGN.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Pour le ministre et par délégation,
le général de corps d'armée Bruno ARVISET
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

ORIGINAL SIGNÉ